

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Le mardi 14 JUIN 2016 à 20 heures selon convocation du 7 JUIN 2016.

Membres	1 3
Présents	1 1
Représentés	0 2
Votants	1 3
Exprimés	1 3
Pour	1 3
Contre	

MR MORGAT Cyril a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, BOUDOT Carine, CHARRET Chantal, DUFOR Isabelle, ,LEGER Bernadette,

Mrs MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean-Louis, MORGAT Cyril, LEGER Claude  
GUILLEMIN Claude, JOHNSON Patrick

ABSENTS : Mme BERGER Martine, Mr MARJAULT Daniel

REPRESENTES : Mme BERGER Martine donne pouvoir à Mme BOUDOT Carine

Mr MARJAULT Daniel donne pouvoir à Mme DEMOUSSEAU Josiane

DELIBERATION N° 2016-0029 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LES LOYERS DE L'IMPREVU D'HENRI »

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 12 avril 2016 les conseillers municipaux indique que le montant du loyer mensuel de l'Imprévu d'Henri fixé pour la période du 1er avril au 31 décembre 2016 est erroné, le loyer mensuel n'est pas de 670€, il s'élève à 700 €TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération modificative et de procéder à la régularisation des loyers de l'Imprévu d'Henri à compter du 1er avril 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable,

la présente délibération remplace la délibération N° 2016-0021 en date du 12 avril 2016, reçu à la Sous- Préfecture de Bellac le 27 avril 2016.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0030 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LA PARTICIPATION COMMUNE SEJOUR COLONNIES DE VACANCES »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une demande d'aide d'une famille pour le séjour d'un enfant en colonies de vacances à Meschers. Elle indique que cette famille peut également percevoir une aide du département qui ne peut être obtenu sans une participation de la commune de résidence. Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une somme de 50 € pour le séjour en colonie de vacances de l'enfant qui sera versée à la Ligue de l'Enseignement FOL 87.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0031 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRAME-BENAIZE POUR CHANGEMENT D'ADRESSE »

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'approuver la délibération en date du 7 avril 2016 du Conseil Communautaire suite au déménagement du siège social de la Communauté de Communes BRAME-BENAIZE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux modifications statutaires adoptées par la Communauté de Communes Brame-Benaize, et annexés à la présente délibération.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0032 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LA DEMANDE D'AIDE AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAGNAC LAVAL »

Madame le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de l'Amicale des sapeurs- pompiers de Magnac Laval qui organise en juin 2017 le congrès départemental des sapeurs-pompiers durant lequel il sera procédé à une tombola au bénéfice de l'œuvre des pupilles des pompiers et sollicite une participation financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide 100 € à l'amicale des sapeurs- pompiers de Magnac Laval.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0033 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SOLAIRES ECOLES PRIMAIRES 2015/2016 AUX FAMILLES »

Madame le Maire demande au conseil, l'autorisation de rembourser les frais de transports scolaires 2015/2016 aux familles ayant des enfants scolarisés à l'école primaire. Elle indique que la commune a toujours participé aux frais de transports scolaires des enfants en primaire, mais que suite à la nouvelle organisation du service des transports scolaires, elle ne peut plus effectuer le règlement directement aux services, les familles doivent faire l'avance des frais. Le montant global des frais de transport scolaire 2015/2016 est de 877,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire a effectuer le règlement aux familles et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0034 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «L'EFFACEMENT DE DETTES BUDGET COMMUNE »

Madame le Maire indique au conseil que Madame la trésorière de Magnac Laval lui a présenté une liste de dossiers pour présentation en non-valeur pour un montant de 51,34 €, les services étant dans l'impossibilité d'en assurer le recouvrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate la somme, autorise madame le Maire à inscrire cette somme en non-valeur à l'article 6541 du budget communal

reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0035 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «L'EFFACEMENT DE DETTES BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire indique au conseil que Madame la trésorière de Magnac Laval lui a présenté une liste de dossiers pour présentation en non-valeur pour un montant de 1822,97 €, les services étant dans l'impossibilité d'en assurer le recouvrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate la somme, autorise madame le Maire à mandater la somme de 1000 € en non-valeur à l'article 6541 du budget eau/assainissement

reçu à la Sous préfecture de Bellac le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0036 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LA REHABILITATION DES CONDAMNES POUR L'EXEMPLE ENTRE 1914ET 1918 »

Saisi par l'association »la libre pensée 87 « afin d'adopter un vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914-1918, le conseil municipal de SAINT LEGER MAGNAZEIX adopte le texte suivant :

Rappelant l'exécution pour l'exemple du Caporal Antoine Morange, originaire de la Haute-Vienne, le 20 avril 1915 à Manonville en Meurthe et Moselle,

Considérant que des milliers de soldats, accusés de désertion devant l'ennemi, ont été injustement et de manière expéditive, condamnés par des conseils de guerre.

Considérant que 639 poilus ont été fusillés pour d désobéissance, selon les chiffres du Ministère de la Défense lors de ce conflit.

Considérant que sans recherche à réécrire l'histoire ou à instrumentaliser alors que nous célébrons le Centenaire de la Grande Guerre, le temps est désormais venu d'une mémoire apaisée.

**DEMANDE** que ces soldats fusillés pour l'exemple soient reconnus à part entière à l'exclusion des condamnations de droit commun comme des soldats de la Grande Guerre morts pour la France, de façon à permettre leur réhabilitation pleine, publique et collective, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes

Reçu à la Sous préfecture de bella c le 21 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0037 en date du 14 JUIN 2016 portant sur LA DEMANDE DE PROJET DE STELE PARACHUTAGE OPERATRICE RADIO AVRIL 44

Madame le Maire informe le conseil qu'un historien a effectué des recherches sur des opérations de parachutage réalisées pendant la seconde guerre mondiale. Après consultation des archives, il indique qu'un parachutage d'opératrice radio a eu lieu en avril 1944, à proximité du carrefour du Cherbois commune de Jouac, puis un regroupement de ces personnes s'est déroulé sur la ferme des Loges située en cette commune, Afin d'honorer la mémoire de ces jeunes femmes, Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour la commémoration de cet événement et la pose d'une stèle en collaboration avec la commune de Jouac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Reçu à la sous-préfecture de Bellac le 28 juin 2016

DELIBERATION N° 2016-0038 en date du 14 JUIN 2016 portant sur «LA DEMANDE DE LOCATION APPARTEMENT N°3 2 RUE DE SCHLEITHAL »

Madame le Maire informe le conseil du départ d'un locataire, elle donne lecture d'une demande de location d'un appartement effectuée par Mme LOUIS Odette. Mme le Maire propose de lui donner location de l'appartement n°3 au 2 rue de Schleithal à compter du 1er juillet 2016

Le conseil municipal :

donne la location de l'appartement n°3 , 2 rue de Schleithal à Mme LOUIS Odette à compter du 1er juillet 2016 et fixe le prix mensuel du loyer à 321 €

autorise madame le Maire à signer le bail correspondant.